



MesNouvelles.com



Québec - Canada



Les grévistes de Labatt rejettent encore une fois les offres patronales

PAR LIA LÉVESQUE

LONGUEUIL (PC) - Les grévistes de la Brasserie Labatt ont une fois de plus rejeté les dernières offres patronales, mardi, dans une proportion de 59 pour cent.

A l'issue d'une assemblée de près de trois heures, lors d'un vote secret, 281 syndiqués ont voté en faveur des offres patronales, alors que 398 les ont rejetées.

Les syndiqués ont estimé qu'ils devaient tenir bon, après plus de deux mois et demi de grève.

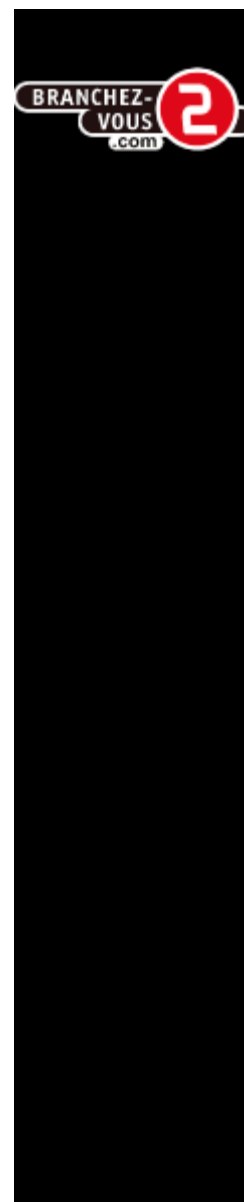
Les deux aspects qui posent encore problème sont le recours à la sous-traitance et l'équité entre les employés temporaires et les employés réguliers, a expliqué Jean Lortie, président de la Fédération du commerce de la CSN, la centrale à laquelle est maintenant affilié le syndicat des travailleurs de Labatt (anciennement avec les Teamsters, à la FTQ).

En conférence de presse en fin d'après-midi, la direction de Labatt s'est dite "choquée" du rejet de ses offres "finales" par le syndicat et "très choquée" de la décision du comité d'en recommander le rejet aux membres.

Le vice-président aux affaires publiques de Labatt, Paul Wilson, a défendu les conditions de travail offertes, rappelant que le brasseur avait déjà "fait un bon bout de chemin" pour bonifier ses offres destinées aux employés qui approchent de l'âge de la retraite. En ce qui a trait à la sous-traitance, il affirme que le brasseur doit contenir ses coûts pour demeurer compétitif.

Le syndicat, lui, dit continuer à se battre pour les employés qui n'ont pas tous accès à la permanence et qui ont des conditions de travail moindres. "Au cours des quatre prochaines années, plus de 380 travailleurs de Labatt prendront leur retraite et 200 des remplaçants n'auront pas les conditions de travail que ces gens-là avaient", a expliqué M. Lortie, pour illustrer les différences entre les conditions de travail des employés plus anciens et ceux qui les remplaceront.

"Vous pouvez avoir un salaire intéressant, mais si, demain matin, votre



employeur vend votre job à 7 \$ l'heure, c'est clair que vous n'avez pas de bonnes conditions de salaire", a résumé M. Lortie.

La prochaine convention collective devra être "viable et vivable pour l'ensemble des 1000 travailleurs qui sont à la brasserie Labatt", incluant les récents embauchés, a-t-il insisté.

Le syndicat a aussi fait savoir qu'il comptait "intensifier les moyens de pression", surtout "intensifier la visibilité" du conflit auprès du public.

Le président du syndicat, Robert Daneau, attend maintenant un appel du conciliateur au dossier pour connaître la suite des choses.

La direction, quant à elle, estime avoir fait ses offres finales. "En ce qui nous concerne, l'offre a été déposée. Ce sera au syndicat de nous revenir là-dessus", a répliqué M. Wilson.

Il a d'ailleurs rappelé que ces offres ont été acceptées par les autres syndiqués des centres de distribution de Labatt au Québec. "Le conflit risque d'être long", a-t-il conclu.

Les syndiqués de Labatt de la région de Montréal, notamment de l'usine de production de la bière, sont en grève depuis le 16 juin dernier. Ils avaient rejeté une première fois les offres patronales le 25 juin, alors que s'amorçait la haute saison des ventes de bière, avec la chaleur de l'été et la tenue des festivals.

© La Presse Canadienne, 2003

Envoyer à un(e) ami(e)

Publié le 2003-09-2

Autres manchettes Québec - Canada



Portail
Réseau
Bulletins
Services
Entreprise

LE MEILLEUR D'INTERNET

pour rester branché
BRANCHEZ-VOUS.com
choisissez...

pour votre bonheur
FemmeWeb.com
choisissez...

pour votre plaisir
Branchez-vous2.com
choisissez...

Bourse - Horoscope - Loteries - Météo - Recherche d'entreprises ou de personnes

Recherche dans le Web dans BRANCHEZ-VOUS!



© Copyright BRANCHEZ-VOUS inc. 1995-2003. Tous droits réservés.